



Conférence de presse

des Drs Michel CHASSANG,
Président de la CSMF

Jean-François REY,
Président de l'UMESPE

Christian ESPAGNO,
responsable du Pôle chirurgical de la CSMF

Jacques CATON, Michel LEVY
et Yves VERHAEGHE,
animateurs du Pôle CSMF AOC

Le 2 décembre 200P

Note de presse

Lancement du Pôle « Anesthésie,
Obstétrique, Chirurgie » (A.O.C.)
au sein de la CSMF

Une réponse au découpage du corps médical

La loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » impose une nouvelle donne pour l'élection des représentants des médecins libéraux au sein des futures Unions Régionales de Santé avec la création d'un troisième collège pour les chirurgiens, anesthésistes et obstétriciens.

La CSMF et l'UMESPE avaient défendu le principe de l'unité médicale qui s'imposait en toute logique puisque le statut de spécialiste est désormais commun à l'ensemble des médecins et concerne aussi en toute logique les généralistes. La création d'un collège unique aurait été souhaitable mais les parlementaires en ont disposé autrement.

Le pragmatisme est une habitude confédérale, et les anesthésistes, obstétriciens et chirurgiens confédérés, dans les différents composantes de l'UMESPE-CSMF, qui se retrouvaient au sein de structures confédérales transversales comme le Pôle chirurgical ou encore le SYMHOP, ont décidé, de former, au sein de la CSMF et de l'UMESPE, une nouvelle entité le Pôle CSMF AOC.

Il s'agit pour ces trois spécialités de mettre à profit la création de ce troisième collège pour promouvoir les spécialités exerçant sur les plateaux techniques, dans les cliniques, et de promouvoir les valeurs confédérales d'une médecine libérale et sociale reposant sur le libre choix, le paiement à l'acte majoritaire, la solvabilisation des soins pour le patient, et la liberté d'installation conjointe à la liberté d'entreprendre.

Un Pôle AOC-CSMF pour qui ?

Le Pôle AOC-CSMF fédère les trois spécialités exerçant sur plateau technique lourd, ainsi que les ophtalmologues, les ORL, et les stomatologues. Il regroupe, naturellement, le Pôle Chirurgical de la CSMF et une partie des médecins concernés par le SYMHOP.

Il est animé par Jacques Caton, chirurgien orthopédiste, membre du collège des spécialistes de l'URML Rhône-Alpes, Michel Lévy, président du Syndicat national des anesthésistes réanimateurs de France (SNARF), et Yves Verhaeghe, membre du conseil d'administration du syndicat national des gynécologues obstétriciens de France (SYNGOF) où il représente le Nord-Pas-de-Calais.

Un projet construit pour des médecins acteurs de « l'entreprise chirurgicale »

Le Pôle AOC, a la volonté de développer un projet original destiné à revaloriser le travail de ces spécialistes au sein de « l'entreprise chirurgicale », où ils ne doivent pas être considérés comme de simples « prestataires de services » par les administrateurs.

Ils doivent, au contraire, pouvoir être associés à l'activité globale de la clinique, négocier les autorisations d'activité avec les tutelles, les conditions d'exercice avec les établissements, et les fédérations hospitalières publiques et privées. C'est justement sur ce concept « d'entreprise chirurgicale », imaginé au sein du Pôle chirurgical de la CSMF, que le Pôle AOC entend s'appuyer pour réfléchir à l'avenir et envisager une restructuration intelligente de ces spécialités confrontées à l'accroissement de leur charge de travail, contrairement à ce qui est proposé par ailleurs.

Si chacune de ces spécialités a des difficultés spécifiques, il est devenu nécessaire d'organiser leur défense en commun, en particulier dans la perspective de l'émergence des futures ARS qui auront la

possibilité demain, de contractualiser avec les établissements, ce qui impactera nécessairement les médecins qui y exercent.

Enfin, l'enjeu électoral est clair. A l'occasion des élections qui se profilent à l'horizon du 1^{er} semestre 2010, la CSMF présentera des listes de candidats dans le troisième collège de chacune des régions.

Focus démographie :

Selon l'Atlas de la démographie réalisé par le conseil national de l'Ordre des médecins, on comptait au 1^{er} janvier 2009 :

- 9692 anesthésistes réanimateurs dont moins d'un tiers (2976) exercent en libéral et 427 ont un exercice mixte.

- 1139 obstétriciens et 1018 gynécologues obstétriciens libéraux dont respectivement 834 et 595 ont un exercice mixte.

- 9532 chirurgiens, toutes spécialités confondues, dont plus d'un tiers (3732) exclusivement en libéral et 2066 en un exercice mixte.